



ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. CHEVREUL. Séance du 4 novembre.

MÉTÉOROLOGIE.—Aurore boréale du 23 octobre.

M. Arago a reçu des communications relatives à cette aurore boréale, de M. D. In (de Meux) et de M. Chauvion (de Strasbourg) de M. Coquand (d'Aix) et de M. Valz, directeur de l'Observatoire de Marseille. Il paraît qu'on l'a également observée à Valladolid, à Milan et en Corse.

La lumière de l'aurore a été partout rouge, très vive, distribuée généralement par groupes sans connexions apparentes. Au moment où, à Marseille, elle prit la forme d'un arc régulier, le point culminant de cet arc était dans le méridien magnétique. A Paris, M. Savary reconnut que les plaques dans lesquelles étaient contenus les sels blancs-verdâtres, passaient tous par les points du ciel qu'aurait percés l'aiguille magnétique d'inclinaison. L'aiguille horizontale des variations diurnes de l'Observatoire fut dans un mouvement d'oscillation continue et très irrégulier pendant toute la durée du phénomène.

Vint à un passage de la lettre de M. Valz: "Vers le pôle sud trouvant un léger nuage blanc, éclairé de la plume-laine. La teinte rouge s'y avait atténuée, le fit participer à sa propre couleur, de façon à donner lieu à penser que le foyer coloré se trouvait entre le pôle et l'observateur, par conséquent peu éloigné de ce dernier. On pourrait bien objecter que les rayons colorés, en traversant le nuage, lui communiquent leur teinte; mais j'ai remarqué que le nuage interceptait la vue des étoiles, ce que ne faisait pas l'aurore boréale; et qu'ainsi l'explication précédente ne saurait être admise."

Ces quelques lignes de la lettre de M. Valz, signent aux astronomes, dit M. Arago, un genre particulier d'observations sur lequel il n'a point été possible d'appeler son attention avec assez de soin. La question si importante de la distance des foyers lumineux de l'aurore, ne saurait d'ailleurs être résolue que par l'observation soignée, et reposant sur l'hypothèse que la surface inférieure du nuage était horizontale.

Une autre question se présente à l'aspect de ce brillant météore: de quelle nature est sa lumière? On n'en sait rien; et M. Baudouin, qui a examiné le phénomène sous ce point de vue, et à l'aide du polariscope de M. Savard, adressé à l'Académie le résultat de ses observations. "J'ai observé, dit-il, l'aurore boréale sous un angle de 60 degrés environ, la lumière qui en émanait traversait un polariscope en produisant des bandes colorées, dans la direction de deux plans croisés à angles droits et tournant chacun un angle de 45 degrés avec l'horizon. En regardant chez moi je pus observer une autre partie du ciel vers le nord-ouest: La lumière était rouge et vive, elle était polarisée dans la direction de trois plans. Vers le nord, la lumière était à peine rouge; elle était polarisée dans la direction de deux plans."

La lumière de l'aurore boréale, vue au travers du polariscope, paraissait sous forme de bandes rouges qui alternaient avec des bandes noires. Dans la dernière observation, les bandes étaient alternativement sombres et brillantes."

M. Baudouin termine sa lettre en signalant de très graves questions, dont les principales: La lumière de l'aurore boréale n'est-elle transmise directement, ou se trouve-t-elle polarisée en traversant l'atmosphère qui se trouve modifiée d'une manière ou d'une autre, ou plutôt n'est-elle point polarisée par réflexion? Dans cette dernière condition, qui paraît assez probable, la lumière de l'aurore boréale ne serait point produite par ce phénomène, mais elle serait une réflexion de la lumière solaire. Que l'on puisse être la valeur de ces deux hypothèses, il est d'autant plus de nouvelles observations sont faites en différents lieux à la fois, dans des azimuts déterminés et en mesurant tous les angles avec précision.

M. Arago, tout en reconnaissant l'intérêt que mérite la communication de M. Baudouin, n'a pu que se féliciter de voir des phénomènes de ce genre, et de voir que les observations, en effet, la lumière de la lune ou du soleil, lorsqu'il est encore sur l'horizon, compliquent les phénomènes de polarisation de manière à ne pouvoir apprécier exactement ceux produits uniquement par l'aurore boréale; et présentement la lumière est très brillante, et ce n'est que dans les jours où il y a des nuages, que les phénomènes de réflexion de la lumière solaire, qui peuvent être la valeur de ces deux hypothèses, il est d'autant plus de nouvelles observations sont faites en différents lieux à la fois, dans des azimuts déterminés et en mesurant tous les angles avec précision.

Parmi les notes relatives à ce phénomène qui ont été communiquées à l'Académie dans la dernière séance, nous citerons:

Une note de M. Schumacher adressée à M. Arago et destinée à montrer tout le parti qu'on pourra tirer, pour la détermination des longitudes, et l'observation des moments d'extinction des étoiles filantes.

M. Antonio Colla de Parme écrit que, dans la nuit du 9 au 10 août 1839, quatre observateurs ont vu venir du 7 heures 27 minutes 55 secondes filantes, et dans la nuit du 10 au 11, en 6 heures 27 minutes, 89.

Une note de M. de New-Haven indique que, durant la nuit du 9 au 10 août, en 5 heures, quatre observateurs complètent à New-Haven 691 étoiles; que, la nuit suivante, quatre observateurs en virent 491.

Dans cette même note, M. Herick annonce que l'aurore boréale a été observée vingt-cinq fois dans la nuit du 12 au 13 septembre 1839. L'aurore du 5 se montra avec une grande magnificence. Le centre de la couronne était à 74° de hauteur angulaire au dessus de l'horizon sud, le cercle s'étendait à peu près au point du ciel où l'aiguille d'inclinaison donne à New-Haven. L'aiguille aimantée d'une boussole horizontale, fut troublée pendant toute la durée du phénomène. Encore une fois, nous n'affirmons rien, mais nous réitérons ce qui se dit partout.

M. Durand, éditeur du journal le Capitole, et le marquis de Croy-Chanel, arrêtés tous deux comme agents du prince Louis et complices de ses prétendus complots, ont été interrogés, et leurs papiers ont été saisis. Cette saisie a fait tomber entre les mains de la police des lettres du prince Louis qui établiraient que, s'il y a eu complot et machination, c'est contre ses ordres et son avis. Cette découverte est une bonne fortune, et une sorte de réhabilitation morale, pour le prétendant napoléonien, dont l'opinion publique méritait sévèrement la folie et les coupables prétentions.

On assure que depuis le commencement du procès, ou plutôt depuis l'instruction dirigée contre MM. de Croy, le ministère aurait été guidé par des renseignements venus le plus souvent de l'ambassade de France à Londres. Lord Palmerston aurait, dit-on, depuis long-temps, dénoncé au cabinet de Paris un complot dirigé à la fois contre le gouvernement et contre l'alliance anglaise, par les forces combinées du bonapartisme et de l'alliance russe. Lord Palmerston voudrait trouver, assurément, dans les faits que l'instruction révèle, une raison suffisante pour refuser l'hospitalité dont use en ce moment un des prétendants, dans le royaume-uni, hospitalité dont le refus serait un triomphe de haute importance pour notre cabinet.

Saragosse, 5 décembre.—Après un siège de deux jours, le chef carliste Llangarbia s'est rendu maître d'Estorquel, et a fait prisonniers deux compagnies entières du régiment de Bourbon qui défendaient cette place. Vous savez qu'Estorquel était encore récemment le quartier-général d'Espartero, et que ce chef se trouve maintenant avec son état-major sur les derrières de cet endroit. Eh bien! Espartero n'a eu connaissance de ce siège que par la nouvelle de la prise du fort par Llangarbia. Ce dernier a ordonné de bien traiter les prisonniers et a même fait proposer à Espartero de les échanger, mais celui-ci, irrité du succès de l'ennemi, est parti immédiatement pour mettre le siège à Segura, d'où Llangarbia était sorti pour prendre Estorquel.

Cabrera, qui est très bien informé de ce qui se passe à Madrid, ainsi que sur le terrain ennemi, ayant appris que la phylloxère menaçait des exaltados a obligé les ministres espagnols à décamper la Manche de troupes, pour les employer au maintien de l'ordre et de la tranquillité de la capitale, a aussitôt détaché le général Pablos avec une colonne

NOUVELLES D'EUROPE.

Londres, 13 décembre 1839.—On nous apprend que MM. M. N. Rothschild et Cie reçoivent, pendant quelques jours, des souscriptions au prêt de 2,900,000, qu'ils ont récemment consenti à M. Jaudon. Les coupons seront payables à MM. Rothschild à Paris et à Londres, et auront pour garantie un dépôt de 55,000,000 en stocks des États de Pennsylvanie, Mississippi, Michigan, et autres, dont une moitié sera payable en octobre 1841, et l'autre au même mois 1842. Les coupons donneront droit à des intérêts semi-annuels, à raison de 6 p. 0/0 par an. Le prix de souscription se fait à raison de 92 p. 0/0, payables en trois termes—22 p. 0/0 au souscrivant, 35 p. 0/0 au 15 janvier, et 35 p. 0/0 au 15 février. Des lettres de Paris assurent que cet emprunt avait été reçu avec beaucoup de faveur, sur la place de cette ville, et que la portion réservée aux capitalistes français ne pouvait manquer d'être rapidement souscrite. C'est un fait important pour les changes qui s'amélioreront nécessairement.

P. S.—(Midi.) La nouvelle regne de Lisbonne, par le *Saaveira*, que le ministère avait résigné, n'a produit ici aucune secousse parmi les spéculateurs, parce que cet événement était déjà prévu, et aussi parce qu'il est douteux que le nouveau cabinet soit plus favorablement disposé que l'autre à l'égard des créanciers étrangers.

—Les arrestations qui ont eu lieu, par suite des menées du parti bonapartiste, ont été si nombreuses que pour pouvoir loger toutes les personnes dont la police a cru devoir s'assurer, on a dû transférer de la Conciergerie dans une autre maison de détention, toutes les femmes qui s'y trouvaient. Il est très probable que la plupart des personnes qui sont en ce moment sous la main de la justice, ne tarderont pas à être relâchées; car nous ne saurions croire qu'il y ait en France beaucoup de gens assez insensés pour conspirer en faveur de M. Louis Bonaparte.

—Le bruit a couru dans Paris que le prince Louis Bonaparte avait été pénétrer dans cette ville, et y passer six jours. On ajoutait que la police, enfin avertie, aurait cerné le logement du prince autrichien, mais que celui-ci était parti quelques heures auparavant. Ces faits ne sont que des ouï-dit, et paraissent n'avoir aucun fondement.

—Voici ce que nous lisons dans le *Tems*, au sujet des bruits de complots qui circulent depuis quelques jours: ces renseignements confirment presque toutes les nouvelles que nous vous avons transmises depuis le commencement de la semaine: "Vingt-huit lettres ont, dit-on, été saisies chez une personne qui les a reconnues pour être de Louis Bonaparte. Le prince s'exprimait sur les hommes et les choses, avec grande liberté, car il employait une langue de chiffres qui le rassurait sur la réserve et la discrétion qu'il aurait pu oublier de mettre dans sa correspondance."

—L'explication de ces chiffres paraît avoir été donnée par suite de la perquisition faite chez M. de Croy-Chanel. On assure, du reste, que M. de Croy-Chanel n'a cru devoir rien dissimuler, et qu'il ne nie aucun des faits sur lesquels il est interrogé.

—Nous pensons que les informations sur cette affaire seront bientôt terminées et rendues publiques. Il paraît que le ministère n'a voulu s'immiscer en rien dans l'instruction judiciaire, dont il laisse la direction à la police et au parquet.

—On nous assure ce matin qu'une lettre de Londres avait annoncé la disparition subite de M. Louis Bonaparte. On prétend savoir qu'il allait en Suisse.

—On disait aussi, ce soir, que le prince était caché à Paris depuis plusieurs jours. Le bruit de son arrestation, répandu avant-hier à la bourse, serait fondé sur la connaissance qu'on avait eue des recherches dont il était l'objet de la part de la police. Nous n'avons aucun renseignement particulier à ce sujet.

—Ce que nous savons, ou du moins ce qui nous a été affirmé, c'est qu'en apprenant la saisie de ses lettres, Louis Bonaparte avait offert au fait offrir au gouvernement français de quitter Londres à l'instant et de se retirer dans telle partie de l'Amérique qui lui serait désignée, en mettant pour condition à son départ que ses lettres seraient déchirées, que le nom des personnes qu'elles compromettent ne serait point divulgué."

Nous ajouterons au dernier paragraphe du *Tems* ce fait, qu'un maréchal de France serait compromis par la correspondance de M. Louis Bonaparte. Encore une fois, nous n'affirmons rien, mais nous réitérons ce qui se dit partout.

—M. Durand, éditeur du journal le Capitole, et le marquis de Croy-Chanel, arrêtés tous deux comme agents du prince Louis et complices de ses prétendus complots, ont été interrogés, et leurs papiers ont été saisis. Cette saisie a fait tomber entre les mains de la police des lettres du prince Louis qui établiraient que, s'il y a eu complot et machination, c'est contre ses ordres et son avis. Cette découverte est une bonne fortune, et une sorte de réhabilitation morale, pour le prétendant napoléonien, dont l'opinion publique méritait sévèrement la folie et les coupables prétentions.

On assure que depuis le commencement du procès, ou plutôt depuis l'instruction dirigée contre MM. de Croy, le ministère aurait été guidé par des renseignements venus le plus souvent de l'ambassade de France à Londres. Lord Palmerston aurait, dit-on, depuis long-temps, dénoncé au cabinet de Paris un complot dirigé à la fois contre le gouvernement et contre l'alliance anglaise, par les forces combinées du bonapartisme et de l'alliance russe. Lord Palmerston voudrait trouver, assurément, dans les faits que l'instruction révèle, une raison suffisante pour refuser l'hospitalité dont use en ce moment un des prétendants, dans le royaume-uni, hospitalité dont le refus serait un triomphe de haute importance pour notre cabinet.

Saragosse, 5 décembre.—Après un siège de deux jours, le chef carliste Llangarbia s'est rendu maître d'Estorquel, et a fait prisonniers deux compagnies entières du régiment de Bourbon qui défendaient cette place. Vous savez qu'Estorquel était encore récemment le quartier-général d'Espartero, et que ce chef se trouve maintenant avec son état-major sur les derrières de cet endroit. Eh bien! Espartero n'a eu connaissance de ce siège que par la nouvelle de la prise du fort par Llangarbia. Ce dernier a ordonné de bien traiter les prisonniers et a même fait proposer à Espartero de les échanger, mais celui-ci, irrité du succès de l'ennemi, est parti immédiatement pour mettre le siège à Segura, d'où Llangarbia était sorti pour prendre Estorquel.

Cabrera, qui est très bien informé de ce qui se passe à Madrid, ainsi que sur le terrain ennemi, ayant appris que la phylloxère menaçait des exaltados a obligé les ministres espagnols à décamper la Manche de troupes, pour les employer au maintien de l'ordre et de la tranquillité de la capitale, a aussitôt détaché le général Pablos avec une colonne

expéditionnaire de deux mille hommes, et ces troupes sont maintenant en marche pour occuper les lieux ainsi désignés par celles de la reine.

Tunis, 12 novembre.—Depuis quelques jours la curiosité publique est vivement excitée. Le bey vient de recevoir un ambassadeur d'Abd-el-Kader, dont la mission connue, mais qui sert de voile, dit-on, à quelques intrigues secrètes, est de lui offrir en présent dix superbes chevaux, une paire de pistolets et un yatagan enrichi de diamants, des peaux de lion et de panthère et des dattes. Cet événement, d'autant plus digne d'attention que le bey n'avait encore jamais eu de relations avec l'émir, donne lieu à bien des conjectures. Les oracles des canons du pays, les personnes qui se disent bien informées, les hauts politiques de Tunis en déduisent mille conséquences, bâties sur mille suppositions. Les uns disent qu'Abd-el-Kader, sur le point de rompre avec la France, veut entraîner le bey dans une coalition contre nous, ou, tout au moins, se ménager un appui secret.

D'autres prétendent que l'émir cherche à conclure un traité de commerce avec la régence, afin de se procurer, par Tunis, toutes les marchandises européennes dont il a besoin.

Alger, le 17 novembre.—Depuis ma dernière lettre, aucun engagement n'a eu lieu entre nos troupes et celles de l'émir, qu'on supposait être dans le voisinage du tombeau de la Chrétienne, point central de ses opérations. A peu d'exception, toutes les fermes de la Mitidja ont été incendiées, et les troupes qui en dépendaient capturées. Quoi qu'il arrive, il est impossible que nos colonnes se relèvent de long-temps des pertes qu'ils ont faites. D'un autre côté, les malheureux qu'ils employaient, français et étrangers, sont aujourd'hui sur le pavé, ne sachant que faire pour échapper à la faim. Sans peu, sans doute, la misère sera grande dans nos murs.

D'après l'invitation qui leur en a été faite par l'autorité, les habitants du Massif quittent aussi leurs propriétés pour venir habiter la ville. Le maréchal lui-même a fait rentrer hier tout l'ameublement de sa maison de campagne, située dans le quartier de Mustapha. Depuis plusieurs jours, des travaux de fortifications s'exécutent dans cette partie de nos environs. Quelques mesures de cette nature restent encore à prendre du côté de Bab-el-oud, où se trouve tout à fait à découvert, le grand hôpital de la ville. Nous n'avons, de ce côté là, que deux faibles positions de vétérans, qui en cas d'événement seraient d'un bien faible secours. Un bruit courait hier sur le compte des vétérans changés, en ce moment, de l'hôpital; on disait qu'on venait de constater, ce qui n'en avait été conduit par hasard, que leurs cartouches ne contenaient que de la poudre, au lieu de poudre, et qu'une enquête avait été ordonnée pour remonter à la source de cet état de choses.

Plusieurs de nos camps secondaires ont été abandonnés; mais un des camps avait été occupé par les arabes. M. le lieutenant-général Rullière a reçu l'ordre d'aller le reprendre. On attend des nouvelles du général, qui a quitté Alger le 5, dans la soirée.

D'après les dernières nouvelles reçues de Blida et de Coléah, les habitants de ces deux points ne manifestaient pas encore de craintes sérieuses; ceux de Coléah venaient de couper la tête à un individu qui se trouvait depuis peu parmi eux; on le croyait espion d'Abd-el-Kader.

Le ramanaz est terminé, et c'est demain 9 qu'Abd-el-Kader s'il tient parole à ses co-religieux d'Alger, doit faire ses dévotions dans notre grande mosquée; par conséquent nos bons habitants musulmans, voire même nos juifs, que les choses pourraient se passer autrement, serait chose difficile. On le convie peut-être, si on ne veut pas de vue que, pour les arabes, l'émir est un véritable prophète.

D'un autre côté, les autorités musulmanes ont l'esprit d'entretien leurs co-religieux dans l'idée d'un prochain retour à leur ancien gouvernement. On assure même que pendant tout le ramanaz, le mufti, connu depuis long-temps pour nous être très hostile, n'a pas cessé de prêcher et de faire prêcher la guerre sainte dans toutes les mosquées.

Nous sommes sans nouvelles fraîches de Mostaganem, position un peu aventureuse dans les circonstances actuelles. Le maire de cette place est ici, et un sous-intendant que le ministre y envoyait a été retenu pour le service de la Mitidja.

A Oran comme ici, on cherche à concentrer les troupes, déjà on a abandonné Sidi Maclouf, et l'on cherche à se retirer de Mezerguin, où nous avons élevé un fort bel établissement. Des ordres sévères ont été donnés pour qu'on ne dépasse plus les blocs; on n'y va plus qu'à cheval et sous bonne escorte. La population s'attend à tout moment à être attaquée par les arabes. Dès la nouvelle de notre rupture avec l'émir, son représentant, Ben Aratik, a été mis sous bonne garde.

—Une grande activité règne à Toulon pour l'embarquement des troupes et du matériel de guerre destinés à l'Algérie. Quelques journaux assurent que le commandement de la prochaine expédition sera conservé au maréchal Vallée. Le National prétend, au contraire, que ce maréchal est en disgrâce, et que le commandement de l'expédition sera donné au général Cubières ou au général Trézel.

Une dépêche télégraphique, en date de Marseille, 13 décembre, annonce l'embarquement, opéré la veille, sur le Sixt, de 400 hommes fournis par le dépôt du 17e léger. Le lendemain, 300 hommes du 17e de ligne devaient partir pour Toulon. Dans la même dépêche, le général commandant la 8e division militaire évalué à 4,500 le nombre des soldats envoyés en Afrique, depuis les derniers événements. On sait que d'autres troupes encore sont en mouvement pour se rendre à Toulon, à Port-Vendres, à Lorient et à Brest, d'où l'expédition des renforts doit se continuer avec activité durant le cours de ce mois et du suivant.

PORTUGAL.—Nous recevons par la voie de Madrid des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 27 novembre. Le *Diario do Governo* annonce officiellement le changement de ministère. Cette concession aux exigences de l'Angleterre était prévue depuis long-temps. La cause du dissentiment existant entre la Grande-Bretagne et le Portugal était dans le refus de ce dernier pays de souscrire aux conditions dictées par sa puissante alliée sur la suppression de la traite des noirs, et sa protestation contre un bill passé à cet effet dans le parlement de la dernière session. Sous le dernier ministère, présidé par M. Ribeiro de Sabeza, les notes échangées entre les deux cabinets avaient pris un tel caractère de vivacité, qu'une rupture définitive ou la démission du ministère portugais étaient devenues inévitables. Le Portugal a dû céder. Le nouveau cabinet est composé ainsi qu'il suit:

Le comte de Bomfim, ministre de la guerre et président du conseil; Rodrigo da Fonseca Magalhães, de l'intérieur; Antonio-Bernardo de Costa Cabral, de la justice; le comte de Villa-Real, de la marine; Florido Rodriguez Pereira Ferraz, des finances; le

vicomte de Carreira, des affaires étrangères. M. de Carreira est actuellement à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire de Portugal.

—Russie.—On assure, d'après plusieurs lettres de Constantinople qui s'accordent à rapporter le même fait, que les Cirassiens ont remporté de nouveaux avantages sur les Russes. Ces derniers auraient été complètement défaits près de Sourouk et leur perte s'élevait à 800 morts, outre un grand nombre de prisonniers. Il serait curieux de calculer ce qu'a déjà coûté au czar, en hommes et en argent, la résistance d'une peuplade sans organisation politique, sans instruction militaire et dont toute la force est dans son patriotisme et sa bravoure. Tel est cependant l'obstacle contre lequel, depuis plusieurs années, viennent briser les efforts impuissantes de la Russie, qui, malgré les fanfaronnades de ses préteurs, n'a pas su prendre encore à la suite de ses revers en Cirassie, une revanche éclatante, comme la prise de Constantine, par exemple.

Suisse.—La Suisse est en voie de révolutions soudaines. L'ébranlement causé par le mouvement de Zurich est à peine calmé, qu'une autre révolution éclate et s'accomplit aussi subitement dans le canton de Tessin. Le Tessin était depuis long-temps déjà en fermentation; le gouvernement prévoyait l'explosion; des arrestations avaient eu lieu, plusieurs citoyens avaient été bannis du canton, et des renforts de troupes avaient été appelés à Lugano. Ces mesures, au lieu de prévenir l'insurrection, n'ont fait que l'accroître. Le 4 décembre, à l'occasion d'une rixe engagée entre un artisan et des soldats, le peuple de Lugano s'est soulevé et a pris les armes. Comme à Zurich, la population des campagnes est accourue au chef-lieu, et a décidé la victoire; la garnison de la ville et du château a mis bas les armes. La municipalité de Lugano s'est constituée en permanence, et a pris immédiatement des mesures pour organiser la garde civique et régulariser le mouvement. Elle a déclaré son intention de maintenir la constitution, et surtout la religion et les corporations religieuses. La religion du canton est la religion catholique. La révolution paraît accomplie dans tout le canton.

—La police ne se repose pas. L'approche de l'ouverture des chambres et l'empressement de la garde nationale parisienne à signer la pétition pour la réforme électorale, exercent son imagination. Cette nuit on a jeté sous les portes des boutiques, un papier plié dans une enveloppe de couleur bleue et blanche, et portant ces mots: "Cent mille francs à gagner, payables chez M. J. Laffitte, pour qui lui portera des têtes de roi, du modèle ci-dessous désigné." Suivaient des figures de poires, qui commençaient par une poire d'assez grande dimension, et dont les suivantes allaient toujours en décroissant; plus bas on avait apposé un timbre sur son lequel on lisait distinctement Jacques Laffitte. Il y a beaucoup à parier que les agents de M. Delessert ne découvriront pas l'auteur de cette infamie.

Indes.—Les nouvelles de l'Inde, publiées par les journaux anglais, annoncent que Kamran, Shah d'Hérat, a signé un traité avec le lieutenant Pottinger. Par ce traité, les Anglais consentent à relever et à réparer les fortifications d'Hérat, et lui allouent une indemnité pour les dégâts commis dans ces pays. Le Shah, de son côté, s'engage à n'entretenir aucune correspondance avec les États situés à l'ouest d'Hérat; il consent, en outre, à reconnaître Shah-Soodja comme roi de l'Afghanistan. Ce n'est qu'à beaucoup de difficultés qu'on a pu le décider à renoncer à ses propres droits sur ce royaume; mais la reconnaissance de Shah-Soodja formant la base de toute la négociation avec les Anglais, il s'est soumis à la force. Un traité a été également conclu avec le nouveau roi de Lahore, assurant au commerce anglais la navigation du Sutledge. On s'attend dans ce pays à une guerre civile, pour laquelle l'intervention des Anglais sera naturellement nécessaire.

L'armée anglaise se prépare à quitter l'Afghanistan. La division de Bombay va reprendre la même route, et déposer en passant le kan de Kelat, pour le remplacer par un autre moins hostile à l'Angleterre. La division du Bengale prendra par le Panjab, et les provinces septentrionales.

Pendant la campagne des Anglais, tous les États encore indépendants avaient été en agitation. De vastes conspirations ont été déjouées par le succès de l'expédition du Caboul. Les Anglais ont pris Kurnool et Jondipore dans le Dekkan, et en ont fait des provinces tributaires.

On n'a point reçu de nouvelles de la Chine. Deux vaisseaux de guerre ont fait voile pour Canton pour protéger les navires anglais. Plusieurs autres ont reçu à Bombay l'ordre de se tenir prêts à partir à la réception des dépêches du surintendant Elliot.

Les journaux anglais ne donnent point sur l'attaque d'Aden par les Arabes, plus de détails que nous n'en avons reçus. Le vice-consul à Suez a été insulté par un Arabe, et ayant inutilement porté plainte au gouverneur, s'est adressé à M. Campbell, consul-général, qui exigera probablement une réparation.

Les nouvelles de la Perse disent que le pays est soulevé de toutes parts par les intrigues russes. Le gouverneur de Shiraz, un des fils du Shah, a été fait prisonnier par la population révoltée, parce qu'il levait, dit-on, des impôts forcés sur les marchands de la ville pour relever ses finances épuisées. Le Shah est à Teheran, dans un état de santé très précaire.

Lord Auckland, gouverneur-général de l'Inde, sera investi du titre de comte d'Auckland et baron d'Aden; sir John Keane, général en chef de l'expédition, sera nommé pair sous le nom de baron Keane de Cappoquin; M. Macnaghten, résident près de Shah Soodja, sera nommé baronnet.

(Journal des Débats)

ÉTATS-UNIS.

—Parmi les victimes de l'accident du *Lexington*, nous comptons M. le docteur Fohlen, ancien professeur à Iéna, condamné deux fois à mort pour ses opinions politiques.

Le docteur Fohlen est connu par plusieurs ouvrages philosophiques très profonds; il était ministre de l'église unitarienne. Il laisse deux enfants; sa femme a aussi perdu la vie dans le déplorable événement du *Lexington*.

QUEBEC: MARDI, 28 JANVIER 1840.

Nous avons les journaux de New-York et de Toronto du 22 janvier. Le *British Queen* n'était pas encore arrivé à cette date.

Dans le sénat des E. Unis, la discussion a été reprise le 17 sur la résolution de M. Williams et l'amenagement de M. Ruggles, demandant communication des correspondances relatives à la frontière du nord-est et à l'occupation de Temiscouata par des troupes anglaises.

M. Buchanan, président du comité des relations étrangères, sur la proposition de cet acte de discussion avait été ajournée la veille, dit dans le cours des débats:

"Je prévois que nous pourrions avoir des difficultés sérieuses avec les autorités britanniques avant la conclusion de ce différend: c'est pourquoi je désire que nos procédés soient marqués de tant de justice, de modération et de franchise, qu'ils nous justifient aux yeux de tout le genre humain. Il faut éviter la guerre si on le peut sans blesser l'honneur national; et ensuite, si nous y sommes forcés, nous serons un peuple uni."

Le *National Intelligencer*, journal très-grave, observe au sujet de cette déclaration:

"Nous avouons que nous avons été surpris du caractère sérieux des remarques faites dans le sénat vendredi dernier, par M. Buchanan et d'autres, sur la question de la frontière du Maine. M. Buchanan est le président du comité du sénat pour les relations étrangères, et une considération attentive est justement due à tout ce qui vient de lui au sujet de ces relations. Nous sommes peints d'apprendre de sa bouche que l'on appréhende des difficultés sérieuses avec le gouvernement anglais avant la conclusion de la controverse concernant les limites. Nous sommes fâchés, nous le répétons, d'entendre cela de sa bouche, persuadés que nous sommes que l'honorable sénateur ne le dirait pas s'il ne le croyait pas."

"Nous avions espéré, bien plus, nous espérons encore mieux. Nous ne pouvions nous persuader que la dispute sur ce point puisse être portée à des extrémités entre deux nations qui ont l'une pour l'autre une dévouement si sincère, et qu'il existe réellement aujourd'hui entre les peuples et les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis."

"Il en a été assez dit dans la courte discussion de samedi, par tous les messieurs qui y ont pris part, pour éveiller l'attention publique, qui, dans cette partie du pays au moins, a été profondément endormie à l'égard de toute cette affaire depuis qu'on s'est assuré que l'effet de l'accord entre M. Forsyth et M. Fox était d'empêcher, pour un temps au moins, l'effusion du sang entre les habitants de la frontière de part et d'autre."

D'après le rapport d'un autre journal, M. Buchanan avait ajouté que "la question était en état de crise à l'ouverture du congrès, et que le président n'avait pas jugé prudent de communiquer toutes les circonstances de l'affaire."

Le gouverneur du Missouri vient de lancer une proclamation dans laquelle il refuse son assentiment aux résolutions votées par la législature de l'Iowa, et adoptées par le comte de Clark, pour suspendre les hostilités entre ces membres de l'Union, au sujet de leurs limites, jusqu'au 1er juillet prochain. Le gouverneur invite, en conséquence, tous les officiers de l'état, civils et militaires, à remplir les devoirs que les lois de l'état leur prescrivent.

L'ex-président du Bas-Canada, Robert Nelson, a été nommé professeur de chirurgie à l'école de médecine de Castleton (Vermont).

Le *Kingston Chronicle* du 22 disait avoir appris, "de bonne autorité" que Son Excellence le gouverneur-général devait laisser Toronto sous peu de jours et se trouver à New-York le 1er février, pour s'embarquer sur le *British Queen*; mais les journaux de Toronto jusqu'à la même date n'en disent rien.

Au contraire, le *British Colonist* du 22 annonce que le capitaine Pringle, secrétaire du gouvernement du Bas-Canada, devait laisser Toronto ce jour-là même pour New-York, avec des dépêches du gouverneur-général. Il emporte aussi le bill des réserves du clergé, pris par les deux chambres, et leurs adresses pour être immédiatement soumis au parlement britannique maintenant en session.

Le *Toronto Patriot* dément la nouvelle du prochain départ de sir George Arthur, et ajoute: "Il est probable que Son Excellence ne nous laissera qu'après l'Union, qui n'est pas encore."

L'Assemblée a passé un bill pour autoriser les banques du Bas-Canada à établir des agences dans le Haut-Canada; aussi des bills accordant une charte à la *Farmers' Joint Stock Banking Company* de Toronto, et autorisant la Banque du Haut-Canada, Banque Commerciale et la Banque de Goro à augmenter leur capital.

Les deux chambres ont passé un bill érigeant un collège presbytérien, avec le rang d'université, à Kingston, sous le nom de collège de la Reine. Il se fait de nombreuses souscriptions dans les deux provinces en faveur de ce collège; un seul individu à Québec, M. Munn, a souscrit £500.

Le gouverneur-général a informé l'Assemblée par message, que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas sanctionner le bill de la dernière session de la législature du Haut-Canada, ni l'ordonnance du conseil spécial du Bas-Canada, qui réglaient la valeur des monnaies d'or et d'argent.

Les journaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick reçus hier sont sans nouvelles de conséquence.

La gâchette de S. M. *Shinjack*, ce tout petit bâtiment noir qu'on se rappelle avoir vu il y a quelque temps dans le port de Québec, a amené à Montserrat (Jamaïque), le 4 décembre, le brick négrier portugais *Ulysses*, ayant à bord 526 esclaves, qu'elle a capturés près des îles de Rives, après une chasse de 12 heures. Le capitaine est parvenu à s'échapper, emportant avec lui 8,000 piastres.

Avant-hier matin, le feu éclata dans la boutique de M. Vallière, fabricant de meubles, rue Saint-Vallier, près de l'ancien Palais de l'Intendant, laquelle fut entièrement consumée, ainsi que la maison en pierre à deux étages de M. Vallières, en front, et son magasin. Tout ce qui était dans la boutique est devenu la proie des flammes; on est parvenu à sauver une partie des meubles qui étaient dans la maison et le magasin, mais bien avant, et M. Vallières a beaucoup perdu quoiqu'il fût assuré, dit-on, pour £800 au bureau de l'Alliance.

Le feu se communiqua plusieurs fois à la maison attenante, du côté de l'est, appartenant à M. Jordan, et occupée par M. David Loggie, du bureau des postes; mais elle fut enfin sauvée par les efforts des citoyens, quoique bien endommagée. Les meubles de M. Loggie furent transportés ailleurs, mais fort avariés aussi. La maison de M. Jordan était assurée pour £350 au bureau d'assurance de Québec.

Le feu gagna aussi le bois de chauffage dans le parc de la Reine et s'y répandit avec une extrême rapidité; mais on parvint à le supprimer après qu'il eût consumé plusieurs cordes de bois.

Les pompes de MM. Mann, Lemoine et Cazeau, avec celle du commissariat et plusieurs autres, étaient sur les lieux et contribuèrent puissamment à empêcher l'incendie de s'étendre plus loin.

PÉTITION CONTRE L'UNION DES PROVINCES.

On lit à ce sujet dans la Gazette anglaise d'hier au soir: "Il a été fait quelques objections à la manière dont cette pétition a été mise sur pied. L'exercice du droit de pétitionner le souverain et le parlement est ouvert à tout sujet de la couronne britannique. Ce droit peut s'exercer ou individuellement ou collectivement. Dans le cas actuel il n'a pas été convoqué d'assemblée publique, pour une très bonne raison; c'est qu'il n'existe aucune autorité dans cette ville qui puisse convoquer une assemblée dont tous les citoyens soient censés avoir légalement connaissance, et à laquelle une décision prise par la majorité présente puisse être considérée comme une décision de la totalité. Dans ces circonstances, des assemblées publiques ne peuvent donner pour résultats que l'opinion de ceux qui y ont assisté à leurs résolutions. Et cette opinion ne vaut pas plus que leur signature apposée à une requête.

"La pratique de convoquer des assemblées de parti, et de débiter des discours d'apitiation, a été usée par les meneurs des assemblées du printemps et de l'été de 1837; et le danger de ces sortes d'assemblées, alors même qu'on ne peut pas y élever des distinctions d'origine nationale, s'est montré d'une manière fatale à l'assemblée récente à Toronto.

"Les pétitions contre l'Union seront imprimées et répandues dans toute la province, et chacun pourra les approuver ou les désapprouver comme il le jugera convenable. Elles seront une expression de l'opinion individuelle de ceux qui y souscrivent, comme les votes des électeurs expriment leur opinion sur les affaires publiques, dans le choix de leurs représentants.

"Le mode de procéder, à l'égard des pétitions actuelles, est précisément celui qui fut suivi en 1827, lorsque 87,000 habitants du Bas-Canada signèrent des pétitions à la couronne et au parlement impérial, exprimant leur opinion sur l'état où se trouvaient alors leurs affaires; pétitions auxquelles déférent un comité de la chambre des communes et le gouvernement britannique.

"Il a été aussi dit qu'on avait cherché à garder le secret en préparant les pétitions actuelles. Il y a au moins un monsieur qui ne se plaint pas du secret; car il fit, à la première assemblée, un discours en faveur de l'Union. Si les résolutions n'ont pas été publiées après la seconde assemblée, c'était uniquement parce qu'elles devaient être soumises à une troisième assemblée; et aussitôt que celles-ci les eurent approuvées, elles ont été publiées.

"Quant aux mérites de la question, chacun devrait juger pour soi. La seule dissidence essentielle, à ce que nous croyons, a rapport au rétablissement de la constitution qui est suspendue jusqu'au 1er novembre prochain. Il faudrait se rappeler qu'avec la constitution renaitra le veto du conseil législatif et du gouverneur contre toute procédure de l'assemblée représentative qui pourrait lier les citoyens généralement, et que les pouvoirs du parlement et du gouvernement d'Angleterre seraient toujours les mêmes qu'à présent, si les électeurs et les représentants du Bas-Canada ne faisaient pas ce qui a été fait en Angleterre après la grande rébellion et la révolution; s'ils ne consolidaient pas les libertés publiques et l'autorité monarchique, et ne faisaient pas jaillir des désordres présents, l'ordre, la paix et la prospérité. Enfin, condamner un peuple entier, sans le mettre à même de réparer des erreurs commises par ses pères, c'est une injustice que le Bas-Canada devrait être traité au moins avec autant d'indulgence que l'a été la Jamaïque."

Voici comment le Canadien considère maintenant l'Union projetée de ces provinces:

"On n'a pas jugé à propos, dans les circonstances actuelles, de convoquer une assemblée générale; mais le nombre des invités était assez nombreux pour que l'on regarde leur opinion comme celle de la grande masse de la population de ce District, et nous pensons que le nombre des signatures qui seront recueillies en fera foi. Ainsi ne voyons-nous pas qu'il soit nécessaire de longs et chaleureux arguments pour exciter tous les vrais amis de leur pays à seconder les efforts de leurs concitoyens de Québec. L'injustice des conditions de l'Union, telle même que semblent vouloir nous la donner les Ministres de Sa Majesté, est trop palpable, et ceux qui, comme nous, auraient été disposés à l'accepter comme un pis-aller, à cause des avantages qui pouvaient en résulter sous quelques rapports, doivent désespérer maintenant d'obtenir jamais ces avantages. Comment pourrions-nous espérer de l'harmonie, de la confiance, de la coopération de la part de gens qui n'ont pas trouvé un mot de sympathie pour nous, qui n'ont montré pour nous que du mépris, qui n'ont vu dans notre Union qu'un vil objet de spéculation et d'intérêt sectionnaire, et qui non contents de nous piller, de nous faire payer leur dette, poussent l'injustice jusqu'à vouloir proscrire notre langue et la bannir des Conseils de l'Etat et des Tribunaux. De pareilles prétentions font trop bien voir l'esprit qui anime notre futur conjoint pour espérer une Union heureuse. Cela rappelle à l'esprit ces alliances de ces fils de familles prétendues nobles, qui après avoir gaspillé leur fortune dans les plaisirs et la dissipation, cherchent à réparer leur ruine en entrant dans une famille dite roturière, mais dont l'économie et la bonne conduite ont grossi la fortune. Eh bien, faisons entendre que nous nous passerons fort bien de l'honneur que veut nous faire le futur conjoint, et disons à la Mère-Patrie qu'elle fera un fort mauvais mariage en unissant le Haut et le Bas-Canada, et dont les suites lui seraient aussi funestes qu'à nous-mêmes."

Les personnes suivantes avaient concouru aux résolutions avant l'assemblée du 24:

- MM. T. C. Aylwin, avocat; M. Borne, J. P.; A. Berthelot; J. B. E. Baquet, avocat; Thomas Baillargé; J. N. Bossé, avocat; F. Buteau, J. P.; R. E. Caron, membre du conseil législatif; J. Choinard, marchand; James Conning; C. De Guise, avocat; Louis Fiset; avocat; L. Fortier; E. Glackemeyer, notaire public; F. X. Garneau, notaire public; H. S. Huot, avocat; James Kelly; Charles Kelly; E. C. Laguerre; C. Langevin; Jos. Laurin, notaire public; Ronald Macdonald; Patrick Murphy; J. Morrin, M. D.; Louis Massue; F. X. Méthot; D. McCallum, avocat; John Neilson, J. P.; J. J. Nesbitt; William O'Brien; A. A. Parent, notaire public; E. Parant, avocat; Joseph Parant, M. D.; F. X. Paradis, J. P.; P. Pelletier, J. P.; Joseph Petit-

clere; Edward Rousseau, M. D.; David Roy, avocat; A. B. Sirois, notaire public; J. G. Tourangeau, J. P.; V. Tétu; J. W. Woolsey, colonel de milice; Thomas Wilson, J. P.; William Wilson; W. H. Roy; R. Angers, avocat; Louis Prevost, notaire public; G. Guay, notaire public.

On lit sur le livre de la Bourse:— "Extrait d'une lettre de Montréal en date de Samedi:— Nous avons eu une assemblée aujourd'hui, au sujet de la tenue féodale et pour préparer un projet d'adresse à la Reine sur le sujet. L'excitation est telle que je pense que M. Thomson n'osera pas sanctionner l'Ordonnance, comme il se le proposait."

Il s'agit de l'Ordonnance au sujet des biens du Séminaire de Montréal, à laquelle un certain parti s'oppose vivement. Si l'on en croit un bruit signalé par le Herald de Montréal, une nouvelle spoliation menace le Bas-Canada au profit du Haut-Canada. Il aurait donc été reçu à Montréal une dépêche de Toronto annonçant que la moitié des revenus des biens des Jésuites et du Séminaire de St. Sulpice de Montréal serait appliquée à l'avantage des catholiques du Haut-Canada, à compter de l'union, sur le principe que ces dotations furent faites dans l'origine en faveur de la religion catholique "dans la province de Québec," qui alors comprenait les deux Canadas. Sur le même principe, la moitié des revenus du Séminaire de Québec et de toutes nos anciennes institutions de bienfaisance devrait appartenir au Haut-Canada, par la raison que ces institutions furent dotées dans l'origine pour l'avantage de toute la Nouvelle-France. Si le Haut-Canada ou les catholiques du Haut-Canada ont droit, après l'union, à partager les revenus des biens des Jésuites, ils l'avaient avant l'union; car l'union des Canadas ne peut leur donner un droit qu'ils n'avaient pas; cette mesure ne peut affecter en rien les droits anciens des catholiques de la Nouvelle-France, et à ce compte-là les catholiques de l'ancienne Acadie, qui était comprise dans la Nouvelle-France, pourraient aussi réclamer leur part du butin. Notre intention n'est pas d'entrer dans une longue argumentation sur la doctrine monstrueuse que nous venons d'exposer; si le bruit ci-dessus se confirme, nous espérons que quelque plume plus compétente se chargera de défendre le pays contre le nouveau pillage dont on le menace. What next? comme disent les anglais. Quelle nouvelle iniquité va suivre? En attendant, pour se consoler et pour se distraire, nos compatriotes feront bien de lire et d'étudier l'histoire de cette pauvre Irlande depuis un siècle. (Canadien.)

VENTES PAR LE SHERIFF.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux enchères, tel que mentionné ci-dessus. Toutes personnes ayant des réclamations sur eux, soit par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, excepté dans les cas de Venditione Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être faites au bureau du sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'ordre, (write).

DISTRICT DE QUÉBEC. Louis Méthot, contre Gabriel Lambert, fils. Une terre située en la paroisse Ste-Croix, concession La Plaine, de 2 arpents de front sur 40 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 11 février, à 10 heures. Pierre Canac dit Marquis, contre Henry Morin et son épouse. Une terre située au 5e rang de la seigneurie de St. Isidore du Portage, paroisse de St. André, à La Pluie, de 2 arpents de front sur 17 de profondeur, et de 4 arpents de front sur 6 de profondeur, plus ou moins, avec maison et autres bâties. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 11 février, à 10 heures.

DISTRICT DE MONTRÉAL. Edward Scallan contre J. B. Roberts. Une terre située en la 1ère concession de la paroisse St-Simon, de 2 arpents de front sur environ 25 et demi de profondeur. 2. Une autre terre située au même lieu, de 2 arpents de front sur 50 de profondeur, tenant devant à la rivière Yamacka. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures du matin.

Marie Joseph Lecanier contre Simon Harpin dit Patte-d'Oie. Une terre située dans la paroisse de St-Ours, au lieu nommé la Côte St-Jean, de 2 arpents de front sur 50 de profondeur, avec une maison en bois. 2. Un lot de terre situé dans la paroisse de St-Ours, Isle D'Eschillon, de 2 arpents de front sur 11 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

George Steacy contre Pierre Normandin dit Drey et A. Timothé. Deux lots de terre situés dans l'augmentation du village de Lapraire, contigus l'un à l'autre sur leur arrière, et connus par le n. 25, rue St-Paul, et le 54, rue St-Henri, contenant chaque 60 pieds de front sur 90 de profondeur, avec une maison et autres bâties. A la porte de l'église de la paroisse de la Magdeleine, le 25 mars, à 10 heures.

Judith Parier contre François Desautels dit Lapointe. Une terre située dans le 2e rang de la paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, de 2 arpents et demi de front sur 26 de profondeur, avec une maison en bois, grange et écurie. A la porte de l'église ou lieu où se célèbre le service divin dans la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

William Adams contre Auguste Regnier et son épouse. 1. Une terre située à la Côte à Barron, de 80 pieds de front sur la rue Cadieux et 45 de profondeur, avec une maison en bois, formant l'encourtoir des deux rues. 2. Un emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de profondeur. 3. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de front sur la rue Pantaléon. 4. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de front sur la rue Cadieux et à l'autre bout à la rue Pantaléon. 5. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur 80 de profondeur. 6. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant 189 pieds de front sur la rue Sherbrooke, 157 sur la rue Cadieux, 110 sur la rue Pantaléon et 112 par derrière, avec une maison de pierre à deux étages et autres bâties. Au bureau du sheriff, le 25 mars, à 11 heures.

Louis Isaac Laroque contre William Clarke. 1. Un lot de terre situé dans la rue McGill, contenant environ 100 pieds de front sur 145 de profondeur, avec une maison en briques à trois étages et autres bâties. 2. Un lot de terre situé dans le suburb St-Joseph, d'environ 40 pieds de front sur 120 de profondeur, avec une maison en bois à deux étages et une écurie. 3. Un autre lot de terre situé au même lieu, d'environ 140 pieds de front sur 120 de profondeur. 4. Un autre lot de terre situé au même lieu, d'environ 40 pieds de front sur 120 de profondeur. 5. Cinq lots vacants qui se joignent les uns aux autres, situés dans la rue St-Edouard. Au bureau du sheriff, le 25 mars, à 11 heures.

Pierre Moreau exécuteur de feu Edouard Moreau contre J. B. Imbault dit Matha. 1. Un emplacement situé dans la paroisse de St-Laurent, de 100 pieds de front sur 80 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi, avec une maison en bois. 2. Un emplacement situé dans la même paroisse, de 40 pieds de front sur 100 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 24 mars, à 10 heures.

Ante Dugas contre Nicolas Vasseur curateur à François Schoutz absent. Un terrain situé en la ville de Montréal rue St-Maurice, d'environ 26 pieds de front sur 40 de profondeur, avec une maison en bois. Au bureau du sheriff, le 24 mars, à 10 heures.

John Boston contre Patrick McConville. Une terre située en la seigneurie de St-Ames, comme sous lot n. 68, d'5 arpents de large sur 25 arpents de profondeur, contenant 5 arpents et contenant 76 arpents et 30 perches, en superficie, borné par le chemin qui conduit par la Côte St-Patrice à l'est d'Hemmingford. A la porte de l'église de la paroisse de St-Edouard, le 24 mars, à 11 heures.

James Leslie et autres contre Robert McVicar. 1. Une ferme située à l'établissement du chemin de la Chaire, dans la seigneurie d'Argenteuil, sur le lot n. 1, contenant 5 arpents de front sur 50 de profondeur, avec deux maisons de bois, la charpente d'une grange, stables et remises. 2. Un lot de terre dans le dit établissement, de 5 arpents de front sur 20 de profondeur, étant n. 2, avec une maison de bois. 3. Un lot de terre dans la paroisse St-Michel de Lachine, de 140 pieds de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir de front sur 25 de profondeur, borné en devant par la rue Roy, avec une maison de briques à deux étages, écuries, remises, hangar et autres bâties. Les deux premiers lots à la porte de l'église de la seigneurie d'Argenteuil, le 24 mars, à 10 heures; le 3e lot à la porte de l'église de St-Michel de Lachine, le 26 mars, à 11 heures.

Moses Hart contre Athanasius Boudreau. Une terre située dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, dans la concession du Grand Saint-Esprit, de 5 arpents de front sur 25 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi, avec une maison, un stable et une grange. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

Louis Michel Cressé contre Joseph Chartrain. 1. Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Antoine de la Baie de l'Église, près de l'église, de 40 pieds de front sur 20 plus ou moins de profondeur, avec une maison. 2. Une terre en prairie située en la dite paroisse, 1ère concession, de 11 perches de front sur 3 arpents de profondeur plus ou moins, avec une maison et la juste moitié d'une grange. 3. Un lot de terre situé dans la même paroisse, concession n. 2, de 9 perches de front sur 15 arpents de profondeur—surtout en prairie partie en culture. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 2 heures p. m.

ACQUIT DE CONSCIENCE.—Le receveur général du Nouveau Brunswick accusa la réception de £15, remis par le curé de Midawaska, comme étant une restitution secrète et de conscience, de la part de 120 de habitants, pour droits fraudés. Cela prouve que l'influence de la religion n'est pas endormie de ce côté de l'Atlantique.

MARIAGES. A Ste-Thérèse de Blainville, le 20 du courant, par le révérend messire Ducharme, Joseph-Flavien-Théophile Sanchez, écuyer, médecin et chirurgien, de St-Jérôme, à demeurant à Ste-Thérèse, et Antoinette fille de Paul Holin, écuyer, de Ste-Thérèse.

DÉCÈS. A Montréal, subitement, le 21 du courant, M. Lequin, ancien et respectable employé au bureau des protonotaires, à l'âge de 50 ans.

A Campbelltown (Ecosse), à l'âge de 85 ans, M. John Fraser, père de M. Donald Fraser, marchand à Québec.

DISTRICT DE QUÉBEC. Louis Méthot, contre Gabriel Lambert, fils. Une terre située en la paroisse Ste-Croix, concession La Plaine, de 2 arpents de front sur 40 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 11 février, à 10 heures.

DISTRICT DE MONTRÉAL. Edward Scallan contre J. B. Roberts. Une terre située en la 1ère concession de la paroisse St-Simon, de 2 arpents de front sur environ 25 et demi de profondeur. 2. Une autre terre située au même lieu, de 2 arpents de front sur 50 de profondeur, tenant devant à la rivière Yamacka. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures du matin.

Marie Joseph Lecanier contre Simon Harpin dit Patte-d'Oie. Une terre située dans la paroisse de St-Ours, au lieu nommé la Côte St-Jean, de 2 arpents de front sur 50 de profondeur, avec une maison en bois. 2. Un lot de terre situé dans la paroisse de St-Ours, Isle D'Eschillon, de 2 arpents de front sur 11 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

George Steacy contre Pierre Normandin dit Drey et A. Timothé. Deux lots de terre situés dans l'augmentation du village de Lapraire, contigus l'un à l'autre sur leur arrière, et connus par le n. 25, rue St-Paul, et le 54, rue St-Henri, contenant chaque 60 pieds de front sur 90 de profondeur, avec une maison et autres bâties. A la porte de l'église de la paroisse de la Magdeleine, le 25 mars, à 10 heures.

Judith Parier contre François Desautels dit Lapointe. Une terre située dans le 2e rang de la paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, de 2 arpents et demi de front sur 26 de profondeur, avec une maison en bois, grange et écurie. A la porte de l'église ou lieu où se célèbre le service divin dans la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

William Adams contre Auguste Regnier et son épouse. 1. Une terre située à la Côte à Barron, de 80 pieds de front sur la rue Cadieux et 45 de profondeur, avec une maison en bois, formant l'encourtoir des deux rues. 2. Un emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de profondeur. 3. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de front sur la rue Pantaléon. 4. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de front sur la rue Cadieux et à l'autre bout à la rue Pantaléon. 5. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur 80 de profondeur. 6. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant 189 pieds de front sur la rue Sherbrooke, 157 sur la rue Cadieux, 110 sur la rue Pantaléon et 112 par derrière, avec une maison de pierre à deux étages et autres bâties. Au bureau du sheriff, le 25 mars, à 11 heures.

Louis Isaac Laroque contre William Clarke. 1. Un lot de terre situé dans la rue McGill, contenant environ 100 pieds de front sur 145 de profondeur, avec une maison en briques à trois étages et autres bâties. 2. Un lot de terre situé dans le suburb St-Joseph, d'environ 40 pieds de front sur 120 de profondeur, avec une maison en bois à deux étages et une écurie. 3. Un autre lot de terre situé au même lieu, d'environ 140 pieds de front sur 120 de profondeur. 4. Un autre lot de terre situé au même lieu, d'environ 40 pieds de front sur 120 de profondeur. 5. Cinq lots vacants qui se joignent les uns aux autres, situés dans la rue St-Edouard. Au bureau du sheriff, le 25 mars, à 11 heures.

Pierre Moreau exécuteur de feu Edouard Moreau contre J. B. Imbault dit Matha. 1. Un emplacement situé dans la paroisse de St-Laurent, de 100 pieds de front sur 80 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi, avec une maison en bois. 2. Un emplacement situé dans la même paroisse, de 40 pieds de front sur 100 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 24 mars, à 10 heures.

Ante Dugas contre Nicolas Vasseur curateur à François Schoutz absent. Un terrain situé en la ville de Montréal rue St-Maurice, d'environ 26 pieds de front sur 40 de profondeur, avec une maison en bois. Au bureau du sheriff, le 24 mars, à 10 heures.

John Boston contre Patrick McConville. Une terre située en la seigneurie de St-Ames, comme sous lot n. 68, d'5 arpents de large sur 25 arpents de profondeur, contenant 5 arpents et contenant 76 arpents et 30 perches, en superficie, borné par le chemin qui conduit par la Côte St-Patrice à l'est d'Hemmingford. A la porte de l'église de la paroisse de St-Edouard, le 24 mars, à 11 heures.

James Leslie et autres contre Robert McVicar. 1. Une ferme située à l'établissement du chemin de la Chaire, dans la seigneurie d'Argenteuil, sur le lot n. 1, contenant 5 arpents de front sur 50 de profondeur, avec deux maisons de bois, la charpente d'une grange, stables et remises. 2. Un lot de terre dans le dit établissement, de 5 arpents de front sur 20 de profondeur, étant n. 2, avec une maison de bois. 3. Un lot de terre dans la paroisse St-Michel de Lachine, de 140 pieds de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir de front sur 25 de profondeur, borné en devant par la rue Roy, avec une maison de briques à deux étages, écuries, remises, hangar et autres bâties. Les deux premiers lots à la porte de l'église de la seigneurie d'Argenteuil, le 24 mars, à 10 heures; le 3e lot à la porte de l'église de St-Michel de Lachine, le 26 mars, à 11 heures.

Moses Hart contre Athanasius Boudreau. Une terre située dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, dans la concession du Grand Saint-Esprit, de 5 arpents de front sur 25 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi, avec une maison, un stable et une grange. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

Louis Michel Cressé contre Joseph Chartrain. 1. Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Antoine de la Baie de l'Église, près de l'église, de 40 pieds de front sur 20 plus ou moins de profondeur, avec une maison. 2. Une terre en prairie située en la dite paroisse, 1ère concession, de 11 perches de front sur 3 arpents de profondeur plus ou moins, avec une maison et la juste moitié d'une grange. 3. Un lot de terre situé dans la même paroisse, concession n. 2, de 9 perches de front sur 15 arpents de profondeur—surtout en prairie partie en culture. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 2 heures p. m.

ACQUIT DE CONSCIENCE.—Le receveur général du Nouveau Brunswick accusa la réception de £15, remis par le curé de Midawaska, comme étant une restitution secrète et de conscience, de la part de 120 de habitants, pour droits fraudés. Cela prouve que l'influence de la religion n'est pas endormie de ce côté de l'Atlantique.

MARIAGES. A Ste-Thérèse de Blainville, le 20 du courant, par le révérend messire Ducharme, Joseph-Flavien-Théophile Sanchez, écuyer, médecin et chirurgien, de St-Jérôme, à demeurant à Ste-Thérèse, et Antoinette fille de Paul Holin, écuyer, de Ste-Thérèse.

DÉCÈS. A Montréal, subitement, le 21 du courant, M. Lequin, ancien et respectable employé au bureau des protonotaires, à l'âge de 50 ans.

A Campbelltown (Ecosse), à l'âge de 85 ans, M. John Fraser, père de M. Donald Fraser, marchand à Québec.

DISTRICT DE QUÉBEC. Louis Méthot, contre Gabriel Lambert, fils. Une terre située en la paroisse Ste-Croix, concession La Plaine, de 2 arpents de front sur 40 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 11 février, à 10 heures.

DISTRICT DE MONTRÉAL. Edward Scallan contre J. B. Roberts. Une terre située en la 1ère concession de la paroisse St-Simon, de 2 arpents de front sur environ 25 et demi de profondeur. 2. Une autre terre située au même lieu, de 2 arpents de front sur 50 de profondeur, tenant devant à la rivière Yamacka. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures du matin.

Marie Joseph Lecanier contre Simon Harpin dit Patte-d'Oie. Une terre située dans la paroisse de St-Ours, au lieu nommé la Côte St-Jean, de 2 arpents de front sur 50 de profondeur, avec une maison en bois. 2. Un lot de terre situé dans la paroisse de St-Ours, Isle D'Eschillon, de 2 arpents de front sur 11 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

George Steacy contre Pierre Normandin dit Drey et A. Timothé. Deux lots de terre situés dans l'augmentation du village de Lapraire, contigus l'un à l'autre sur leur arrière, et connus par le n. 25, rue St-Paul, et le 54, rue St-Henri, contenant chaque 60 pieds de front sur 90 de profondeur, avec une maison et autres bâties. A la porte de l'église de la paroisse de la Magdeleine, le 25 mars, à 10 heures.

Judith Parier contre François Desautels dit Lapointe. Une terre située dans le 2e rang de la paroisse de Saint-Ambroise de Kildare, de 2 arpents et demi de front sur 26 de profondeur, avec une maison en bois, grange et écurie. A la porte de l'église ou lieu où se célèbre le service divin dans la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

William Adams contre Auguste Regnier et son épouse. 1. Une terre située à la Côte à Barron, de 80 pieds de front sur la rue Cadieux et 45 de profondeur, avec une maison en bois, formant l'encourtoir des deux rues. 2. Un emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de profondeur. 3. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de front sur la rue Pantaléon. 4. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur la rue Napoléon et 80 pieds de front sur la rue Cadieux et à l'autre bout à la rue Pantaléon. 5. Un autre emplacement situé au même lieu, de 48 pieds de front sur 80 de profondeur. 6. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant 189 pieds de front sur la rue Sherbrooke, 157 sur la rue Cadieux, 110 sur la rue Pantaléon et 112 par derrière, avec une maison de pierre à deux étages et autres bâties. Au bureau du sheriff, le 25 mars, à 11 heures.

Louis Isaac Laroque contre William Clarke. 1. Un lot de terre situé dans la rue McGill, contenant environ 100 pieds de front sur 145 de profondeur, avec une maison en briques à trois étages et autres bâties. 2. Un lot de terre situé dans le suburb St-Joseph, d'environ 40 pieds de front sur 120 de profondeur, avec une maison en bois à deux étages et une écurie. 3. Un autre lot de terre situé au même lieu, d'environ 140 pieds de front sur 120 de profondeur. 4. Un autre lot de terre situé au même lieu, d'environ 40 pieds de front sur 120 de profondeur. 5. Cinq lots vacants qui se joignent les uns aux autres, situés dans la rue St-Edouard. Au bureau du sheriff, le 25 mars, à 11 heures.

Pierre Moreau exécuteur de feu Edouard Moreau contre J. B. Imbault dit Matha. 1. Un emplacement situé dans la paroisse de St-Laurent, de 100 pieds de front sur 80 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi, avec une maison en bois. 2. Un emplacement situé dans la même paroisse, de 40 pieds de front sur 100 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 24 mars, à 10 heures.

Ante Dugas contre Nicolas Vasseur curateur à François Schoutz absent. Un terrain situé en la ville de Montréal rue St-Maurice, d'environ 26 pieds de front sur 40 de profondeur, avec une maison en bois. Au bureau du sheriff, le 24 mars, à 10 heures.

John Boston contre Patrick McConville. Une terre située en la seigneurie de St-Ames, comme sous lot n. 68, d'5 arpents de large sur 25 arpents de profondeur, contenant 5 arpents et contenant 76 arpents et 30 perches, en superficie, borné par le chemin qui conduit par la Côte St-Patrice à l'est d'Hemmingford. A la porte de l'église de la paroisse de St-Edouard, le 24 mars, à 11 heures.

James Leslie et autres contre Robert McVicar. 1. Une ferme située à l'établissement du chemin de la Chaire, dans la seigneurie d'Argenteuil, sur le lot n. 1, contenant 5 arpents de front sur 50 de profondeur, avec deux maisons de bois, la charpente d'une grange, stables et remises. 2. Un lot de terre dans le dit établissement, de 5 arpents de front sur 20 de profondeur, étant n. 2, avec une maison de bois. 3. Un lot de terre dans la paroisse St-Michel de Lachine, de 140 pieds de front sur toute la profondeur qu'il peut y avoir de front sur 25 de profondeur, borné en devant par la rue Roy, avec une maison de briques à deux étages, écuries, remises, hangar et autres bâties. Les deux premiers lots à la porte de l'église de la seigneurie d'Argenteuil, le 24 mars, à 10 heures; le 3e lot à la porte de l'église de St-Michel de Lachine, le 26 mars, à 11 heures.

Moses Hart contre Athanasius Boudreau. Une terre située dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, dans la concession du Grand Saint-Esprit, de 5 arpents de front sur 25 de profondeur, tenant par devant au chemin du roi, avec une maison, un stable et une grange. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 25 mars, à 10 heures.

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu M. PIERRE VALLEE, en son vivant, marchand de la paroisse St-Thomas, sont requis de payer sans délai, au soussigné tuteur aux enfants mineurs du dit Pierre Valée, et ceux à qui la dite succession doit de présenter leurs comptes dûment assermentés au dit tuteur à Saint-Thomas ou à Mre. A. B. Sirois, notaire à Québec. LOUIS FOURNIER, tuteur. St-Thomas, 11 décembre 1839. u d

ROBERT CAIRNS, MARCHAND TAILLEUR, Rue de la Montagne, 20. INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir par l'Eleutheria un assortiment choisi d'articles en sa ligne, comprenant quelques draps superbes, casimirs et étoffes à vestes des meilleurs qui aient jamais été importés; épées, baudriers et ceintures, gants militaires et autres, gazon d'état-major et de marine, boutons de département, bretelles, &c., &c. Québec, 4 novembre 1839.

BRITANNIA LIFE ASSURANCE COMPANY. (COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE) DE LONDRES. CAPITAL—UN MILLION STERLING. Le soussigné, ayant été nommé agent pour la Compagnie ci-dessus en cette ville, est prêt à recevoir des propositions et à effectuer des assurances sur la vie à des conditions plus raisonnables qu'il n'en a jamais été offert auparavant. R. PENISTON, Agent, Quai McCallum. 4 décembre 1839.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que les affaires qui étaient ci-devant conduites par J. J. Sims, le seront à l'avenir sous le nom et raison de SIMS & BOWLES. Ils transportent maintenant leur magasin dans la grande maison neuve, au coin de la rue Hope. J. J. SIMS, J. BOWLES, junior, Apothicaires et Droguistes, place du marché de la Haute-ville. Québec, 1er mai 1839.

FLANELLES, COUVERTES, COTONS, &c. LES soussignés viennent de recevoir par le Benj. Hart, le Norman et l'Aeon, un excellent assortiment des marchandises ci-dessus mentionnées, qu'ils offrent à vendre à leur magasin. L. BALLINGALL & Co., 26 Rue St-Jean 1839. N. B.—Assortiment d'Habits et Manteaux M'Intosh, Québec, 26 octobre 1839.

AUX NAVIGATEURS. ON fait savoir que les Maîtres, Député-Maître et Gardiens de la Maison de la Trinité de Québec recevront, jusqu'au deuxième jour de MARS prochain, des soumissions pour naviguer pendant la saison prochaine les bâtiments ci-dessous mentionnés. Le yacht Pilot, employé à visiter les phares et autres établissements sous la direction de la Maison de la Trinité, et à poser et enlever les différentes bouées. Le phare flottant le Brilliant, amarré vis-à-vis la pointe de Saint-Roch, dans la Traverse. On pourra obtenir de plus amples informations en s'adressant au Bureau de la Trinité. Maison de la Trinité, Québec, 22 janvier 1840. LINDSAY & MUIR, Greff. M. T. Q.

A LOUER. UNE MAISON située en cette Haute-ville, au coin des rues de Brade et du Trésor, maintenant occupée par Wm. Clark. 2°. Une autre maison, située rue Brade, maintenant occupée par Made. Bean. 3°. La petite boulangerie et magasin faisant face à la rue du Trésor. 4°. La maison située dans la côte d'Abraham, occupée par M. Hamilton, sellier. 5°. La maison dépendant du même emplacement que celle ci-dessus et faisant face à la rue St-Valier. Toutes réquisitions nécessaires à aucunes des dites maisons, seront faites au gré des locataires. LOUIS PANET, u d Québec, 18 janvier 1840.

A VENDRE. UN LOPIN DE TERRE, de 3 à 4 arpents en superficie, sis près du moulin dans la seigneurie de St-Roch des Aulnaies, avec une MAISON en bois à un étage et autres bâtiments dessus construits, dépendant de la succession de feu dame JEAN BTE. CHEVALIER DUCHESNAY. Cette propriété est actuellement située sur un chemin qui domine tout le village de St-Roch. Il sera donné des titres incontestables. Pour plus amples informations s'adresser à AMABLE MORIN, écuyer, notaire, sur les lieux et au soussigné. E. B. LINDSAY, curateur. P. S.—Aussi, 1000 arpents de TERRE dans le township d'Ireland appartenant à la même succession. u d E. B. L.

MAISON A LOUER. LA grande MAISON à trois étages ci-dessus devant la résidence de dame HENRIETTE GOCHAUD, veuve de l'honorable THOMAS DUNN, avec étables, remises, hangar à bois, cour et autres dépendances; le tout situé dans la Haute-ville de Québec, au coin N. O. des rues Saint-Louis et Ste-Ursule. Il en sera donné possession immédiatement. S'adresser au Dr. FARGUES